

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - PRO PEINTURE 87

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

WJ le règlement n°2022-083 de la commission du 13 décembre 2022 relatif à l'application des articles 137 et 138 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,
WJ le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-2 et L3221-3,
WJ la délibération n° 51 du 25 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
WJ la convention relative à la mise en œuvre du SICEI concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
WJ la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise PRO PEINTURE 87 le 17 avril 2025.

WJ l'avis émis de la commission mise en obra du 07 juillet 2025.
CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet de transformation numérique, le soutien d'acquies d'une part, du matériel informatique capable de garantir les logiciels de facturation électronique et de paiements numériques sécurisés ainsi qu'un logiciel de montage vidéo afin de créer des "avants après" des travaux de peinture et d'autre part, une tablette numérique afin de présenter ses réalisations aux clients.
CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette assistance pouvant être égale à 50 000€ HT.
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT relatives est de 1 846,61 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 1 846,61 x 50 % = 923,31 €.

D E C I S I O N

Distribuer à l'entreprise PRO PEINTURE 87 dont le siège est situé au 9 avenue Antoine de Saint Eugène - 87100 Creuse, une aide financière d'un montant maximal de 923,31 €.
Se reporter la convention des Financements précisée les modalités de versement, à renseigner avec l'entreprise PRO PEINTURE 87 ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
Comptabiliser les dépenses sur son ligne prévue au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 23 JUIL 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Olivier MERCIER

Approuvé par le conseil municipal
le 24 juillet 2025

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique PRO PEINTURE 87

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025

 **26998.pdf**
(.pdf, 88,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**